C

OMMUNAUTÉ ÉLARGIE

La communauté élargie est une manière de répondre à l’appel que sentent les laïcs et laïques de vivre l’évangile à la lumière du charisme de Champagnat, en communion avec les frères qui se sentent motivés à élargir l’horizon de la communauté, telle qu’elle s’est vécue jusqu’à présent, en vivant la communion de vie avec des laïcs. On y retrouve les mêmes caractéristiques que la communauté mixte, mais non sou le même toit[[1]](#footnote-1). C’est une manière privilégié de vivre la « nouvelles relation » demandée par le XXIe Chapitre général[[2]](#footnote-2).

Ces communautés naissent de l’action de l’Esprit qui invite à multiplier dans l’Église de formes différentes de vivre la communion et l’enrichissement mutuel entre religieux et laïcs. À la base, ces communautés mettent en évidence une nouvelle manière de vivre comme Église.



La façon de les organiser varie selon les Provinces. En général, c’est le frère provincial qui nomme les laïcs, laïques et frères qui font partie de ces communautés, après qu’ils eurent exprimé leur désir de participer et avoir pris un temps de discernement ou de préparation. Lors de la nomination annuelle des obédiences des frères apparaissent aussi les laïcs et laïques inscrits à la communauté à laquelle ils sont rattachés. La constitution d’une telle communauté se veut pour une année et elle est renouvelable.

Dans ce type de communautés, le moyen fondamental d’unité est le projet communautaire. On se met d’accord sur ce qui y est proposé : ce peut être une ou deux fois la semaine; parfois à la maison des frères, d’autres fois chez les laïcs. Tant les frères que les laïcs vivent dans leurs maisons respectives et remplissent leur mission ou leur travail ensemble ou dans des milieux différentes. De plus, ce projet comprend la démarche que la communauté veut suivre quant aux diverses expériences qui visent le partage de la vie, de la mission et de la spiritualité.

Comme dans toute expérience communautaire, on y cultive l’accueil et l’ouverture pour la poursuite de la mise en commun et la prise de décisions. On partage les temps de prière et de réflexion de formation, la mission avec ses joies et ses peins, les temps de détentes, les célébrations, les retraites. On est attentifs les uns aux autres, acceptants les identités distinctes et complémentaires et en les approfondissant.

1. Le Secrétariat des laïcs a publié ces expériences de communautés élargie dans : *Vivre avec d’autres le charisme mariste*. Communauté élargies de Santa María de Los Andes, Rome 2013. Et dans *Additionner des vies, multiplier des horizons*. Expériences communautaires. Rome 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf. *Appel fondamental*, XXIe Chapitre général, Rome 2009. [↑](#footnote-ref-2)